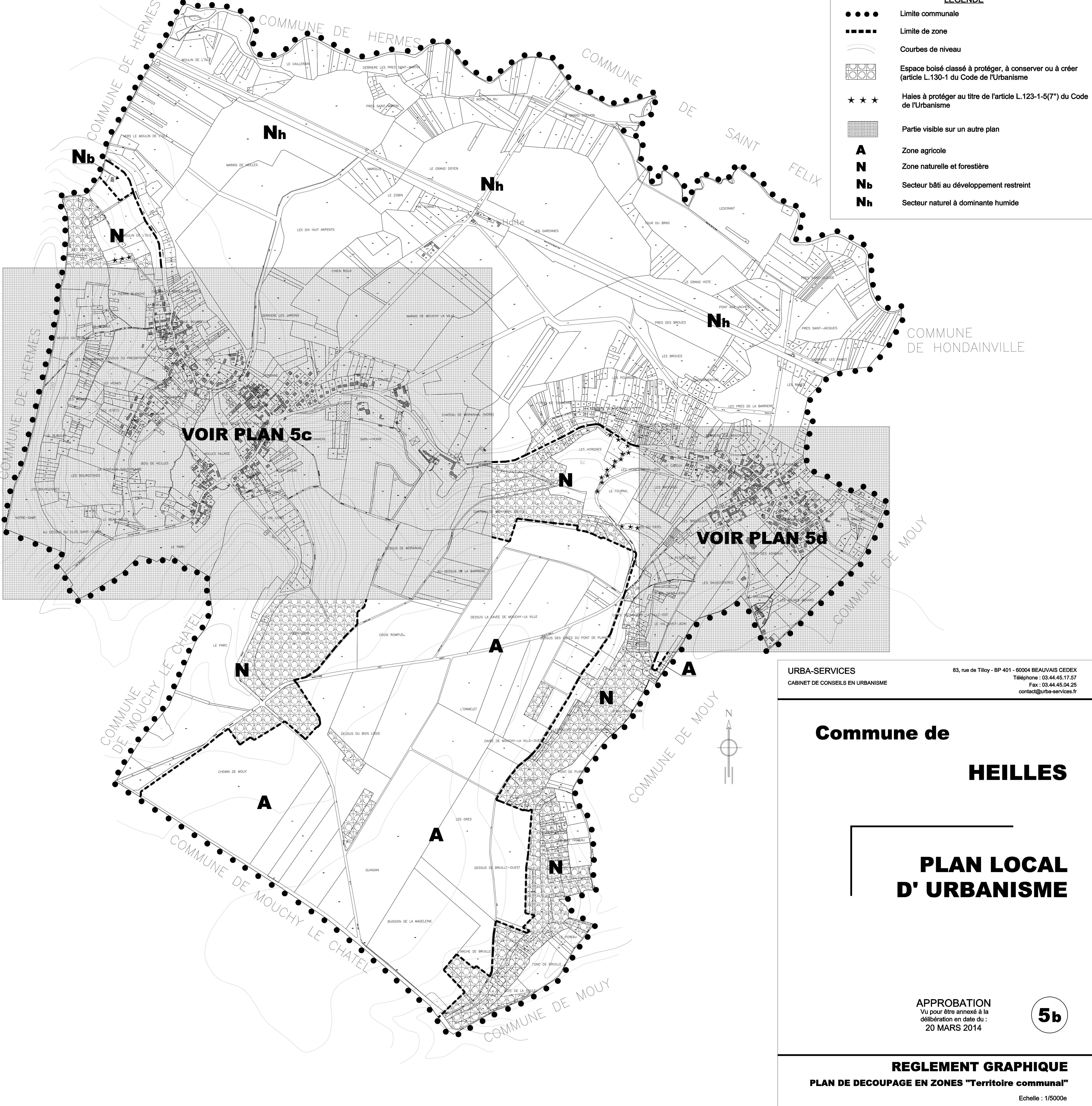




LEGENDE

● ● ● ●

Limite communale

■ ■ ■ ■

Limite de zone

— — — —

Courbes de niveau

□ □ □ □

Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
(article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)

★ ★ ★

Haies à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme

■ ■ ■ ■

Partie visible sur un autre plan

A

Zone agricole

N

Zone naturelle et forestière

Nb

Secteur bâti au développement restreint

Nh

Secteur naturel à dominante humide

URBA-SERVICES

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

Téléphone : 03.44.45.17.57

Fax : 03.44.45.04.25

contact@urba-services.fr

Commune de

HEILLES

PLAN LOCAL

D' URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la

délégation en date du :

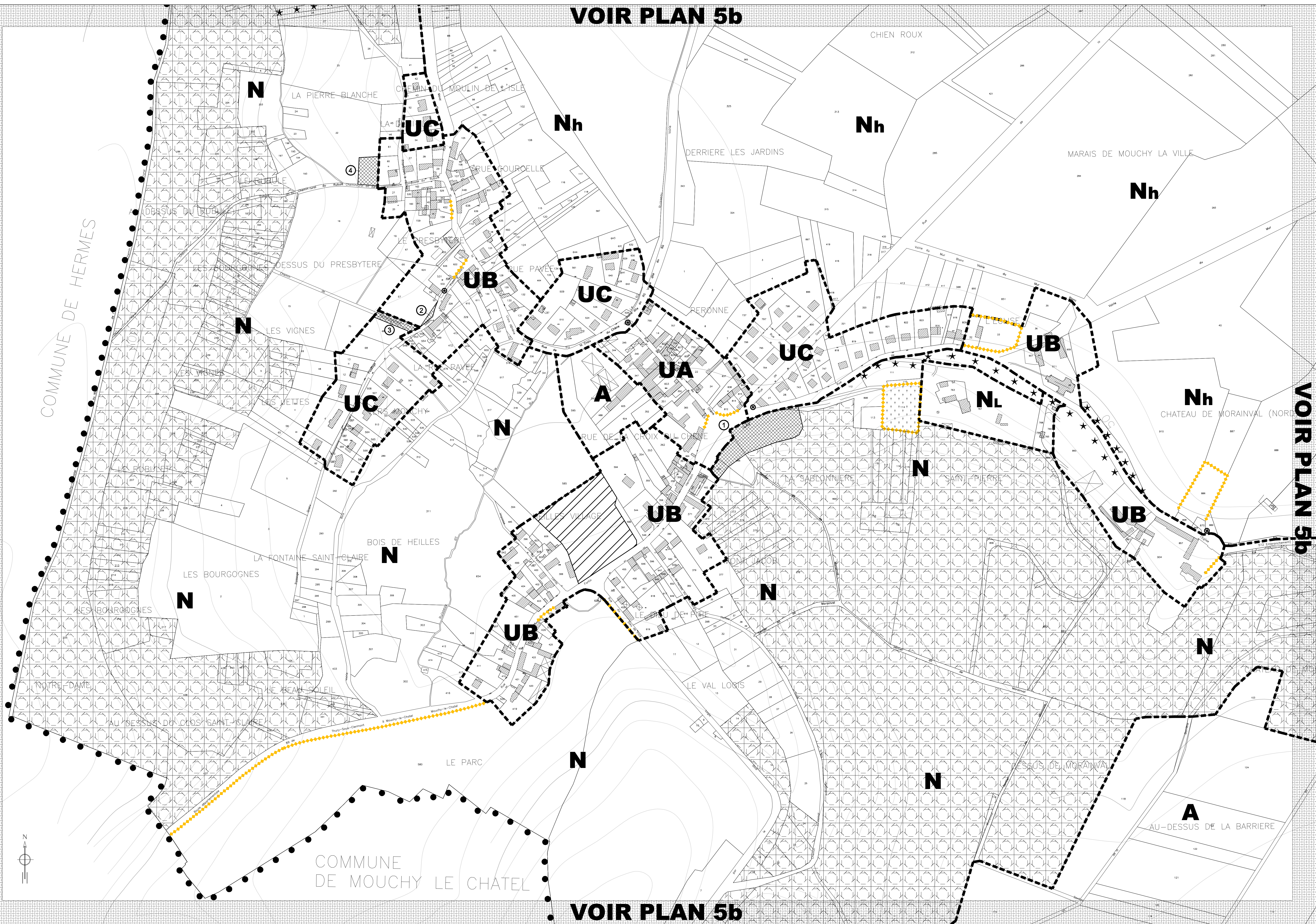
20 MARS 2014

5b

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"

Echelle : 1/5000e



● ● ● ●

Limite communale

■■■■■

Limite de zone

Courbes de niveau

Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre à l'intérieur duquel des principes sont présentés dans les orientations d'aménagement et de programmation (voir document n°4)

Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5e)

Elément du petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme

◆ ◆ ◆ ◆

Mur ancien à protéger au titre de l'article L. 123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme

★ ★ ★

Haies à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme

Partie visible sur un autre plan

UA

Zone urbaine ancienne

UB

Zone urbaine mixte

UC

Zone urbaine à dominante pavillonnaire

A

Zone agricole

N

Zone naturelle et forestière

Nl

Zone naturelle à vocation principale de loisirs

Nh

Secteur naturel à dominante humide

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de

HEILLES

PLAN LOCAL
D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
20 MARS 2014

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e

LEGENDE



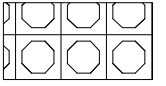
Limite communale



Limite de zone



Courbes de niveau



Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)



Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5e)



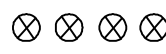
Élément du petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme



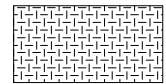
Mur ancien à protéger au titre de l'article L. 123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme



Haies à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme



Section où tout nouvel accès est interdit



Partie visible sur un autre plan

UA

Zone urbaine ancienne

UC

Zone urbaine à dominante pavillonnaire

2 AU_h

Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, urbanisable après modification du PLU

A

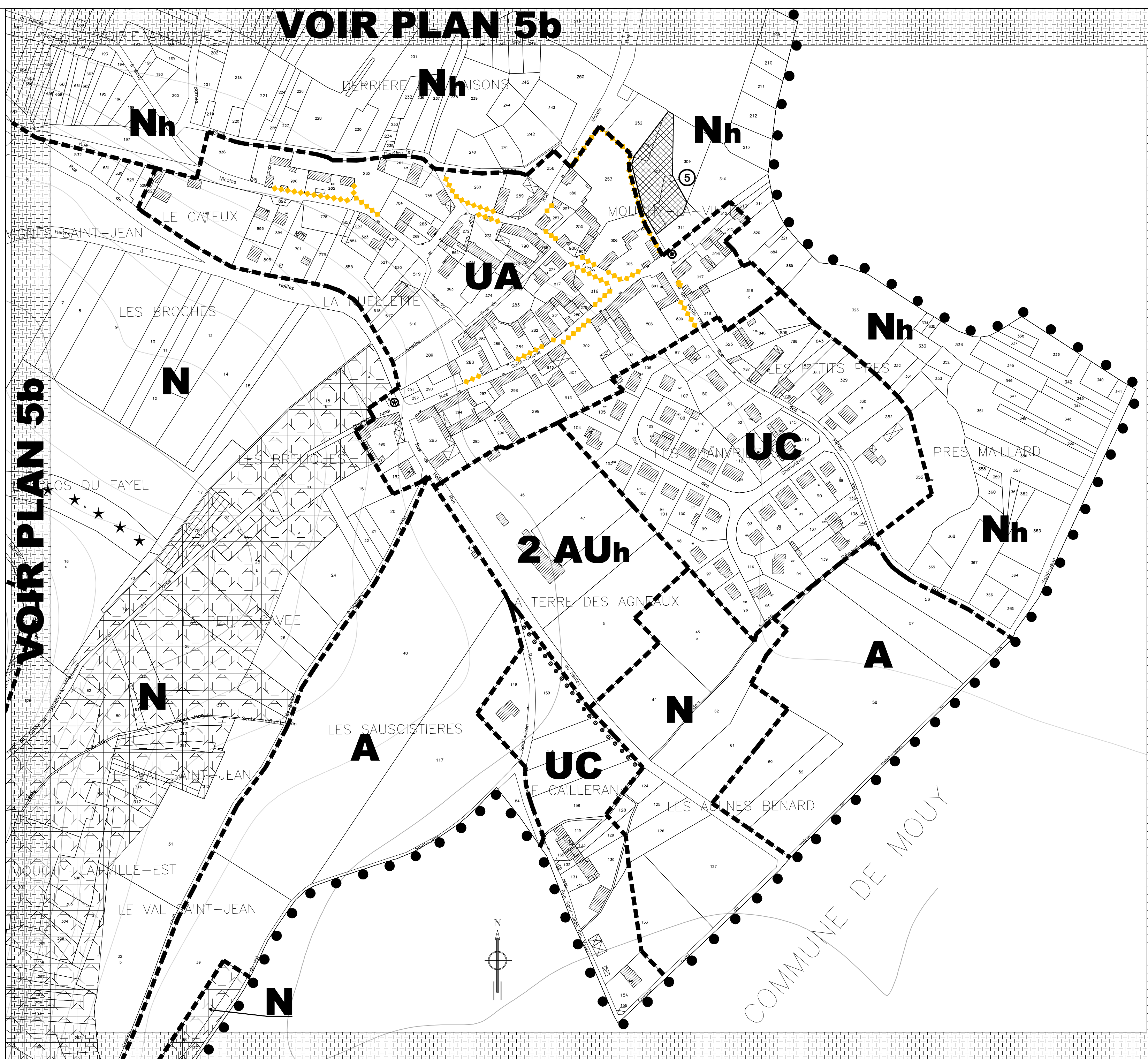
Zone agricole

N

Zone naturelle et forestière

N_h

Secteur naturel à dominante humide



URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX

Téléphone : 03.44.45.17.57

Fax : 03.44.45.04.25

Commune de
HEILLES

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

20 MARS 2014

5d

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Mouchy la Ville"

Echelle : 1/2000e